

Livret d'Accueil des Apprenants en Situation de Handicap



SOMMAIRE

Introduction

I.LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- 1.Qu'est-ce que le handicap
- 2. Qui m'accompagne?
- 3. Comment se déroule ma formation?
- 4. Les outils à ma disposition
- 5. Catalogue des acteurs locaux

INTRODUCTION

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation :

- Prise en compte de leurs besoins ;
- Etude des aménagements spécifiques pour leur accompagnement tout au long de sa formation;
- Coordination entre les différents services de l'école;
- Accompagnement dans leurs démarches.

ATTRIBUT CONSEILS se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, la réussite de l'apprenant reste de sa responsabilité et ATTRIBUT CONSEILS ne peut être porté pour responsable dans le cas où l'apprenant ne déploierait pas les moyens nécessaires à l'obtention de sa formation.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nos formations pouvant se dérouler aussi bien en présentiel qu'en visioconférence, nous présentons dans ce guide le dispositif à destination de nos futurs apprenants en formation, bilan de compétences ou VAE. Enfin, vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre accompagnement.

I. <u>LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP</u>

1. Qu'est-ce que le handicap?

Est considéré comme un handicap:

• La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une

fonction ou d'un trouble de santé invalidant;

• Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant;

L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de votre référent/correspondant handicap que vous sera demandé un document qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- RQTH: Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

 La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.
- PPS: Délivré par la MDPH
 Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- AAH: Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- <u>AEEH</u>: Délivrée par la CDAPH
 <u>L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé</u>. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- <u>ALD</u>: Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI) **L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

2. Qui m'accompagne?

Vous disposez au sein de notre organisme d'un référent handicap. Localement, votre correspondant sera la directrice du site d'ATTRIBUT CONSEILS: Daphné BATTAGLIA 06 98 88 15 55

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de l'établissement : équipe administrative, équipe pédagogique, accompagnateurs. Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Votre correspondant est votre interlocuteur privilégié avec le Référent Handicap dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Il est également l'interlocuteur de vos familles ainsi que des équipes pédagogiques pour la prise en compte de votre situation de handicap.

3. Comment se déroule ma formation?

Un accompagnement en 3 étapes:

Quand parler de mon handicap?

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre demande d'information au sein de notre établissement. Il vous suffit d'indiquer vos besoins dans la grille d'analyse que vous remettra le référent handicap ou le consultant formateur qui vous reçoit.

Dès l'instant que votre référent handicap ou son correspondant est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre accompagnement.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap ou le correspondant, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. A titre d'exemples, citons le tiers-temps ou l'envoi des documents et leur adaptation.

• Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long de votre formation, votre référent/correspondant handicap reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin.

Ils suivent votre évolution et assure une liaison entre vos intervenants et les différents services administratifs de notre organisme.

Votre référent/correspondant handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent/correspondant handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

4. Les outils mis à ma disposition

Chaque apprenant, dès lors qu'il est inscrit dans notre organisme, peut demander auprès du référent handicap ou du correspondant à accéder aux outils via un ordinateur/portable/tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

Peuvent être mis à votre disposition :

ightarrow Un ordinateur ou tablette peut être mis à votre disposition sous la forme de location

- Une boîte mail
- Le planning des interventions
- Les supports de formation sous format papier, clé USB
- Un support technique vocal et braille pour utiliser les outils partagés
- Les actualités du site de l'INFN

II. RENCONTRES AVEC LES ENTREPRISES

Pour tout apprenant en situation de handicap et inscrit dans le cadre d'une formation ou accompagnement, est mis en place un accompagnement spécifique tout au long de la formation:

Attribut conseils est partenaire du duodays : https://www.duoday.fr/

- → découvrir un environnement de travail,
- → préciser un projet professionnel,
- → amorcer un parcours d'insertion,
- → convaincre un employeur de vos possibilités en terme d'intégration, de performance et d'autonomie et lutter contre les préjugés

Textes à consulter

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

<u>Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005</u> relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

<u>Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005</u> relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Annuaire des délégations régionales de l'AGEFIPH

Un numéro d'appel unique : 0 800 11 10 09

Auvergne-Rhône- Alpes	Rhône-Alpes Parc D'Affaires De Saint- Hubert 33 Rue Saint Théobald 38080 L'Isle d'Abeau Auvergne 65 boulevard François Mitterand CS 70357 63000 Clermont-Ferrand	auvergne-rhone-alpes@agefiph.asso.fr
Bourgogne-Franche- Comté	Dijon Immeuble Osiris 7 Boulevard Winston Churchill BP 66615 21066 Dijon Cedex	bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr
Bretagne	Rennes 4 Avenue Charles Tillon 35000 Rennes	bretagne@agefiph.asso.fr
Grand-Est	Reims Immeuble Le Roosevelt 2ème étage 5 rue du Président Franklin Roosevelt 51100 Reims Nancy Immeuble Joffre Saint Thiebault 13-15 Boulevard Joffre 54063 Nancy	grand-est@agefiph.asso.fr

Hauts-de France	Amiens 3 rue Vincent Auriol CS 64801 80048 Amiens Lille 27 bis rue du Vieux	hauts-de-france@agefiph.asso.fr
	Faubourg 3ème étage 59040 Lille	
lle-de-France	Arcueil 24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad Immeuble Le Baudran 94110 Arcueil	ile-de-france@agefiph.asso.fr
Normandie	Rouen Immeuble Les Galées du Roi rue Gadeau de Kerville 76107 Rouen	normandie@agefiph.asso.fr
Nouvelle Aquitaine	Poitiers 14 Boulevard Chasseigne Capitole V 86035 POITIERS	nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr
	Limoges 3 Cours Gay Lussac Immeuble Manager 2 CS 50 297 87008 Limoges Cedex	
	Toulouse 17 Boulevard De La Gare BP 95827 Immeuble La Passerelle St Aubin 31505 Toulouse	

Occitanie	Montpellier Immeuble Antalya - Zac Antigone 119 Avenue Jacques Cartier CS 19008 34967 Montpellier	occitanie@agefiph.asso.fr
Pays de la Loire	Nantes 34 quai Magellan 44032 Nantes	pays-loire@agefiph.asso.fr
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	Meyreuil Arteparc de Bachasson Bâtiment B1 rue de la Carrière de Bachasson 13590 Meyreuil	paca@agefiph.asso.fr

Annexes

https://www.agefiph.fr

L'Agefiph propose des services et aides financières aux entreprises et aux personnes en situation de handicap.

https://www.espace-emploi agefiph.fr

Cet espace spécifique de l'Agefiph permet aux personnes en situation de handicap de créer un profil et de postuler à des emplois, des postes en alternance et des stages

https://www.handimooc.fr

Vous pouvez consulter gratuitement le mooc « En route vers l'emploi ».

Il vous donne notamment des clefs afin de communiquer sur votre handicap avec votre employeur et avec l'équipe.

Attribut conseils reste à votre écoute : 06 98 88 15 55









SOMMAIRE

INSTITUTIONNELS

FIPHFP

DRIEETS

PFRH

PRITH

ARS

CNSA

RECONNAISSANCE

MDPH

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Cap Emploi

Comète France

CDG

ESRP

Centre référent de

réhabilitation psychosociale

Club House France

Groupe d'entraide mutuelle

Médecine agréée et instances

médicales

Médecine du travail

FORMATION

ANFH

CNFPT

CFA du CNFPT

CFA

CERFAL

FAGERH

RECRUTEMENT

Cap Emploi

Pôle Emploi

Missions locales

CIDJ

ESAT / EA

IME/IMPRO

Mission handicap des

universités

EXPERTISES

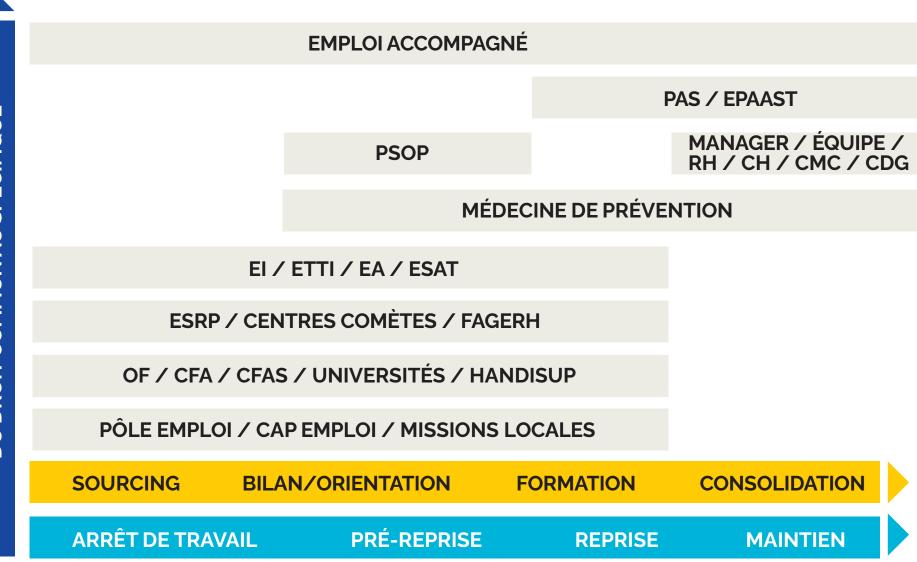
COMPLÉMENTAIRES

PSOP / INCLU'PRO EPAAST PAS

Dispositif Emploi Accompagné

Autres prestataires

ACCÈS À L'EMPLOI



MAINTIEN À L'EMPLOI

EMPLOI ACCOMPAGNÉ

PAS

CENTRES COMÈTE FRANCE

ESRP / ESAT

PSOP / EPAAST

MDPH

CAP EMPLOI (MAINTIEN)

MANAGER / ÉQUIPE / RH / CH / CMC / MÉDECINE DE PRÉVENTION / CDG

DÉTECTION SIGNALEMENT ÉTÂT DES LIEUX PRISE EN CHARGE SUIVI

ARRÊT DE TRAVAIL PRÉ-REPRISE REPRISE MAINTIEN





Le FIPHFP est un établissement public qui favorise le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi des BOE au sein des trois versants de la fonction publique, et recouvre les contributions financières versées par les employeurs publics soumis à l'OETH.

Présentation et missions

Le FIPHFP a été créé par l'article 36 de la loi du 11 février 2005. Il a pour mission de « favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation et l'information des agents en prise avec elles ».

Le FIPHFP est l'organisme collecteur des contributions des employeurs publics qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Le fonds finance par ailleurs des aides destinées à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le FIPHFP est doté d'un comité national qui définit les orientations générales du fonds. Il est composé de représentants des employeurs, des personnels et des personnes handicapées. Dans chaque région, un comité local gère les questions relatives au fonctionnement du fonds à l'échelon régional. Composé de vingt membres, chaque comité local est présidé par le préfet de région ou son représentant.

Les principales missions du FIPHFP sont :

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : le FIPHFP aide l'employeur en amont du recrutement et une fois la personne en poste en finançant son accueil, l'aménagement de son poste de travail et les formations complémentaires éventuelles.
- Intervenir dans le processus de maintien dans l'emploi : l'accompagnement du FIPHFP peut prendre la forme de versements d'aides financières, de mise à disposition de compétences d'organismes partenaires et/ou de diffusion d'informations.
- Favoriser l'insertion et le parcours professionnel par la formation : il s'agit de mettre en place des parcours de formation spécifiques, d'adapter la formation au handicap ou encore de développer la formation professionnelle.





Mohamed AYADI

Directeur Territorial Handicap en Ile-de-France mohamed.ayadi@caissedesdepots.fr

François-Xavier FESNIN

Chargé de développement territorial Handicap en Ile-de-France François-xavier.fesnin@caissedesdepots.fr

Nathalie Dross

Déléguée Territoriale aux Employeurs Publics et Partenaires Nationaux Nathalie.dross@caissedesdepots.fr





DRIEETS

En avril 2021, la DIRECCTE, la Direction régionale de cohésion sociale (DRCS) et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de petite couronne sont devenues la DRIEETS, le nouveau service déconcentré de l'Etat commun aux ministères économiques et sociaux. Cette direction devient l'interlocuteur économique et social privilégié au niveau régional des entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, partenaires sociaux et territoriaux ainsi que des acteurs de l'insertion.

La Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) reprend les missions précédemment assurées par la DIRECCTE, la Direction régionale de cohésion sociale (DRCS) et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) de petite couronne.

La DRIEETS comprend les quatre unités départementales de Paris et la petite couronne (UD 75, UD 92, UD 93 et UD 94). La DRIEETS met en œuvre les politiques publiques qui lui sont confiées sur le territoire de Paris et de la petite couronne. Elle pilote, anime et coordonne également la mise en œuvre de ces politiques par les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) en grande couronne (77, 78, 91, 95).

Les DDETS et les unités départementales de la DRIEETS sont compétentes en matière de travail, d'entreprise, d'emploi, et de cohésion sociale.

Les Directions départementales de la protection des populations (DDPP) sont compétentes en matière de protection des consommateurs.

Vous retrouverez au sein de la DRIEETS trois pôles experts :

- Le Pôle Economie, emploi et solidarités a pour missions de développer l'emploi, l'insertion sociale et professionnelle, accompagner les mobilités professionnelles, protéger les personnes vulnérables, lutter contre les exclusions, répondre aux besoins en recrutements et en compétences, former et certifier les travailleurs sociaux.
- Les missions du Pôle Politiques du travail consistent à veiller au respect du droit du travail, protéger les salariés et leur permettre une pleine intégration sociale et économique, appuyer le dialogue social, participer à l'amélioration des conditions de travail.
- Le Pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale a lui un rôle de coordination et de pilotage des politiques publiques sur le territoire régional, en lien avec les Directions Départementales de la Protection des Populations et les Préfets de département. Ses missions de métrologie légale et CCRF visent à protéger les droits des consommateurs, contrôler le bon fonctionnement des marchés et les relations commerciales entre entreprises.

Contact:

https://idf.drieets.gouv.fr/Adresse-et-horaires-de-l-unite-regionale



Plateforme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH)

La PFRH assure un rôle d'appui auprès des services de l'Etat en région, sur la base d'une offre de services, pour répondre aux besoins locaux en matière de problématiques RH.

Présentation et missions

La plate-forme RH est placée au sein du Secrétariat Général aux Moyens Mutualisés (SGAMM), sous l'autorité du préfet de région. Son pilotage « métier » est assuré par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

Les missions des PFRH

- Mettre en œuvre et accompagner les actions de la modernisation de l'État dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail
- Favoriser le développement des mobilités interministérielles et inter fonction publique au sein du bassin d'emploi « nom de la région »
- Contribuer à la professionnalisation de la gestion personnalisée des ressources humaines dans la fonction publique ;
- Proposer un plan de formation interministériel régional et organiser la mutualisation de la formation continue interministérielle
- Mettre en place des programmes interministériels d'action sociale et d'optimisation de l'environnement professionnel.

Périmètre d'action

- À titre principal, tous les services de l'État en région « Île-de-France » (préfectures, directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics...), mais aussi la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière
- Les écoles de service public, les centres ministériels régionaux ou départementaux de formation ou de gestion

Mode de fonctionnement

- Animation de réseaux rassemblant les professionnels des ressources humaines régionaux (mobilité-carrière, formation, action sociale et environnement professionnel).
- Conclusion de partenariats avec les écoles du service public et les centres ministériels, régionaux ou départementaux, de formation.
- Mise en place d'actions sociales interministérielles avec les services départementaux d'action sociale.

Contact

plate-forme-rh@paris-idf.gouv.fr 01 82 52 41 59



PRITH

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est un dispositif partenarial qui anime et coordonne la mise en œuvre des politiques publiques visant la mobilisation pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il facilite le pilotage des actions qui s'adressent aux professionnels de l'insertion, aux entreprises et aux personnes en situation de handicap. Ce plan est présidé et animé par la DRIEETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

L'instance de pilotage du PRITH Île-de-France est la Commission Handicap constituée au sein du CREFOP (Comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle) et présidée par le préfet de région, ou par délégation, la DRIEETS. Elle réunit l'ensemble des partenaires du PRITH trois fois par an pour partager des éléments de diagnostic et de bilans, définir les enjeux et les orientations prioritaires du PRITH et suivre les travaux engagés par le comité technique de coordination. Elle regroupe :

- L'État, dont la DRIEETS, l'ARS et les rectorats, la Caisse régionale d'assurance maladie ;
- Le service public de l'emploi : Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi ;
- Le Conseil régional ;
- L'Agefiph et le FIPHFP
- Les organisations syndicales et patronales ;
- Les chambres consulaires :
- Et autres acteurs experts du champ de l'insertion ou/et du champ du handicap.

Le comité technique de coordination, constitué des représentants de l'État (DRIEETS, ARS et rectorats), CRAMIF, Pôle emploi, CHEOPS, ARML, Conseil régional, AGEFIPH, FIPHFP, un représentant des MDPH, est présidé par le préfet de région, ou par délégation, la DRIFETS.

Il met en œuvre l'engagement régional mobilisant les groupes de travail, valide et suit les actions mises en œuvre les groupes de travail, identifie des priorités régionales d'intervention à proposer à la Commission Handicap, facilite la mise en commun des sources d'information et de connaissance.

Contact:

https://www.prithidf.org/





Agence régionale de santé

Les ARS sont chargées du pilotage régional du système de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé et régulent l'offre de santé en région.

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Les ARS coordonnent les activités et attribuent le budget de fonctionnement des structures pour personnes âgées, handicapées et dépendantes.

Elles sont compétentes en matière d'autorisation et de financement des établissements et services médico-sociaux (ESMS), qui accueillent ou accompagnent les personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire : en pleine compétence pour l'enfance et en partie avec les conseils départementaux pour les adultes. Elles sont également en charge du contrôle, des inspections et des évaluations de ces établissements.

Contact:

Déléguées Paris (75)

Elisa.etchegaray@ars.sante.fr Coralie.tremblay@ars.sante.fr

Déléguée Essonne (91)

Aline.boussac@ars.sante.fr

Déléguées Val-de-Marne (94)

Maeva.ardon@ars.sante.fr

Elodie.jeanne-rose@ars.sante.fr

Déléguées Seine-et-Marne (77)

Ines.vansteene@ars.sante.fr

Emmeline.salis@ars.sante.fr

Déléguée Hauts-de-Seine (92)

Cristina.silva@ars.sante.fr

Délégués Val-d'Oise (95)

Romain.cauzard@ars.sante.fr

Délégué Yvelines (78)

Philippe.demare@ars.sante.fr

Déléguée Seine-Saint-Denis (93)

Sabine.prieur-hocine@ars.sante.fr







La CNSA est chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées.

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

La CNSA est à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique. Elle a pour missions de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quels que soient l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'animation de réseau, d'appui et d'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles.
- Faciliter l'accès aux actions de prévention et aux aides techniques.
- Assurer un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

Contact:

CNSA

66 avenue du Maine 75014 Paris

Tél: 01 53 91 28 00



RECONNAISSANCE

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH accueille, informe, accompagne et conseille des personnes en situation de handicap et leurs proches, et leur attribue des droits.

Présentation et missions

Créée par la loi du 11 février 2005, la MDPH est le guichet unique d'accès aux droits et aux prestations mobilisables par les personnes en situation de handicap. Présente dans chaque département, elle travaille en partenariat avec le conseil départemental, les représentants des organismes d'assurance maladie et d'allocation familiale ainsi que des représentants de personnes handicapées.

Les principales missions de la MDPH sont :

- L'accueil et information des usagers et la réception des demandes
- La coordination des différents intervenants :
- Le traitement de différentes demandes de prestations (AAH, PCH, cartes de transport...).
- Le traitement des demandes de RQTH
- La conciliation interne et le traitement amiable des litiges : les personnes handicapées disposent de recours à l'encontre des décisions de la CDAPH qui ne leur donne pas satisfaction. Sans préjudice de ces voies de recours, lorsqu'une personne handicapée, ses parents si elle est mineure, ou son représentant légal estiment qu'une décision de la CDPAH méconnaît ses droits, ils peuvent demander l'intervention d'une personne qualifiée chargée de proposer des mesures de conciliation.



Contact:

MDPH de Paris (75)

69 rue de la Victoire 75009 Paris

Tél: 01 53 32 39 39

Directeur Fabrice.masi@mdph.paris.fr

MDPH de Seine-et-Marne (77)

16 rue de l'Aluminium 77176 Savigny-le-Temple

Tél: 01 64 19 11 40

Secrétaire générale Laurence.mandelbaum@mdph77.fr

MDPH des Yvelines (78)

TSA60 100 (pas d'accueil du public)

78539 Buc Cedex Tél: 0801 801 100

Autonomie78@yvelines.fr

Coordinatrice adjointe Elisabeth.valat@mdph78.fr

MDPH de l'Essonne (91)

93 rue Henri Rochefort 91000 Evry

Tél: 01 60 76 11 00 mdph@cgg1.fr

MDPH des Hauts-de-Seine (92)

2 rue Rigault 92016 Nanterre Tél: 01 41 91 92 50 mdph@mdph92.fr

MDPH de Seine-Saint-Denis (93)

Immeuble Erik Satie 7/11 rue Erik Satie 93000

Bobigny

Tél.: 01 43 93 86 86 info@place-handicap.fr

MDPH du Val-de-Marne (94)

7-9 voie Félix Eboué 94000 Créteil Tél: 01 43 99 79 00

Référente insertion professionnelle Melanie.fournie@valdemarne.fr

MDPH du Val-d'Oise (95)

2 avenue du Parc 95000 Cergy

Tél: 01 34 25 16 50

maisonduhandicap@valdoise.fr



MAINTIEN DANS L'EMPLOI





Cap emploi est l'interlocuteur spécialisé pour accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers l'emploi et les salariés/agents handicapés dans l'emploi.

Présentation et missions générales

Les cap emploi proposent les services suivants aux personnes handicapées :

- L'accueil
- L'information et le conseil des personnes en situation de handicap
- En vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé
- Dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé
- L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation
- Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche
- La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

Les cap emploi proposent les services suivants aux employeurs :

- L'information sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, sur les aides financières et services mobilisables
- L'information, le conseil et l'accompagnement en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- L'information, le conseil, l'accompagnement des employeurs et des travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- L'information, le conseil et l'accompagnement dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé, ou un projet d'évolution professionnelle
- L'identification des postes accessibles et la définition d'un processus de recrutement adapté
- La présentation de candidatures ciblées et l'accompagnement lors de la présélection des candidats
- La mise en place de conditions d'accueil adaptées au nouveau collaborateur.





Contact:

Cap emploi 75/93

Monsieur Franck SEURIN
Directeur cap emploi 75 et 93
franck.seurin@unirh.org

Madame Françoise BIDGRAIN Responsable Cap emploi 75 f.bidgrain@capemploi75.org

Monsieur Eric PERSELLO Responsable du pôle médiation emploi e.persello@capemploi75.org

Monsieur Thomas OVIGNEUR Chargé de mission Fonction Publique thomas.ovigneur@unirh75.org

Cap emploi 77

Madame Valérie Lanneau Directeur Cap emploi 77 v.lanneau@capemploi77.fr

Madame Gaëlle DAVIDAS Chargée de mission Fonction Publique g.davidas@capemploi77.fr

Cap emploi 78

Monsieur Christian ROSE Directeur cap emploi 78 c.rose@capemploi78.fr

Madame Stéphanie Georgeon Directeur adjoint cap emploi 78 s.georgeon@capemploi78.fr

Madame Edith JALABERT Chargée de mission Fonction Publique e.jalabert@capemploi78.fr

Cap emploi 91

Monsieur Bruno GROLLIER Directeur cap emploi 91 b.grollier@capemploi91.com

Madame Valentina SARMA Chargée de mission Fonction Publique v.sarma@capemploi91.com

Cap emploi 92

Monsieur Thierry MARTIN Directeur cap emploi 92 t.martin@capemploi92.org

Cap emploi 94

Madame Véronique Chassard Directeur cap emploi 94 v.chassard@capemploi94.com

Monsieur Bertrand HERLEM Chargé de mission Fonction Publique b.herlem@capemploi94.com

Cap emploi 95

Madame Elisabeth ASDRUBAL Directeur cap emploi 95 E.ASDRUBAL@capemploi95.org

Madame Virginie DAFFNIET Chargée de mission Fonction Publique v.daffniet@capemploi95.org



Comète France

L'association Comète France œuvre pour le maintien d'une dynamique d'insertion sociale et professionnelle, pour, autour et avec, les personnes hospitalisées dans les établissements sanitaires du réseau.

Présentation et missions

L'action de Comète France vise à développer des stratégies précoces d'insertion sociale et professionnelle permettant de construire, dès l'entrée de la personne dans un établissement ou service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), spécialisé en médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et avec sa participation volontaire et active, un projet de vie, incluant obligatoirement une dimension professionnelle, qui pourra se concrétiser le plus rapidement possible après sa sortie de l'établissement sanitaire.

L'association s'adresse aux patients hospitalisés dans les établissements adhérents et pour lesquels la pathologie (liée à la survenue d'un accident, d'une maladie ou à son aggravation) remet en cause le retour à l'emploi, en milieu ordinaire de travail. Ces personnes souffrent majoritairement de déficiences motrices et psychomotrices lourdes et/ou complexes (atteintes médullaires, cérébrales, ostéo-myo-articulaires, pathologies rachidiennes...).

Pendant l'hospitalisation, les patients construisent, avec l'appui de l'équipe Comète France, un projet professionnel (maintien dans l'emploi, entrée en formation ou reprise d'études) qui prend en compte l'ensemble de l'environnement (permis de conduire adapté, aménagement du logement, aides techniques, humaines...). L'objectif est de potentialiser la motivation de la personne en mettant à profit le temps d'hospitalisation pour élaborer et mettre en œuvre un projet de vie cohérent.

L'équipe Comète France regroupe des compétences médicales et paramédicales (médecin de MPR, ergonome, ergothérapeute, psychologue du travail, assistant de service social...).

Contact:

Comète France

14 rue Colbert 56100 LORIENT Tél : 02 97 35 08 28

direction@cometefrance.com



Etablissements partenaires en Île-de-France

SSR des Hauts de Seine

25 avenue de la Paix 92320 CHATILLON Tel. 01 75 60 60 00

Centre de Réadaptation Coubert

Route de Liverdy 77170 COUBERT Tel. 01 64 42 21 09

Hôpital Raymond Poincaré

104 boulevard Raymond Poincaré 92380 GARCHES Tel. 01 47 10 79 00

Groupe Hospitalier St-Louis-Lariboisière-Fernand Widal

2 rue Ambroise-Paré 75010 PARIS Tel. 01 49 95 65 65

Hôpital Léopold Bellan

185 rue Raymond Losserand 75014 PARIS Tel. 01 40 48 68 68

CMP Jacques Arnaud

Rue Pasteur 95570 BOUFFEMONT Tel. 01 39 35 35 35

Institution nationale des Invalides

Boulevard des Invalides 75007 PARIS Tel. 01 40 63 22 22

CMPR

359 avenue Paul Vaillant Couturier 93000 BOBIGNY Tel. 01 43 93 26 00



Centre de gestion (CDG) ou Centre interdépartemental de gestion (CIG)



Les centre de gestion accompagnent les employeurs publics dans le développement de leurs politiques RH.

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

L'accompagnement de la politique de handicap se fait à plusieurs niveaux :

- Le conseil méthodologique auprès des DRH en matière de politique de recrutement,
- d'insertion, de reclassement des travailleurs handicapés.
- Le conseil méthodologique et l'accompagnement au déploiement d'une politique d'apprentissage en faveur des personnes en situation de handicap.
- La mise à disposition d'outils de communication.
- L'organisation d'actions de sensibilisation dans les collectivités/ établissements au profit des acteurs RH et santé au travail, membres des CT et CHSCT, encadrement, agents.
- L'organisation de réunions thématiques au profit des DGS, des DRH, des gestionnaires ressources humaines, des services de médecine préventive, des acteurs de la prévention des risques, des assistant(e)s sociaux, des psychologues du travail.
- Le conseil et l'aide technique sur les fonds du FIPHFP (périmètre d'intervention, saisie des aides sur la plateforme...).
- S'agissant du maintien dans l'emploi, un bouquet de services pouvant être mobilisés à la carte est proposé en fonction des problématiques individuelles ou collectives rencontrées par les employeurs publics territoriaux, tels que :
- L'expertise et le conseil opérationnels autour du maintien dans l'emploi et du reclassement (questions statutaires, ressources humaines, techniques...)
- La mise en place d'actions pour accompagner la personne dans sa gestion individuelle du maintien dans l'emploi ou du reclassement (étude de situation individuelle, étude ergonomique d'aménagement de poste, accompagnement social, bilan et accompagnements professionnels adaptés...)
- Accompagnement de l'agent et des équipes concernés.



Contact:

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne

10, Points-de-vue - CS 40056 77564 Lieusaint Cedex Tél. 01 64 14 17 00 cdq77@cdq77.fr

Correspondante handicap Carole Fréoa Mission-handicap@cdg77.fr

Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Fonction Publique Territoriale - Grande couronne de la région Île-de-France (78-91- 95)

15, rue Boileau – BP 855 – 78008 Versailles Cedex Tél. 01 39 49 63 00 cigversailles@cigversailles.fr

Carole ATTAGNIANT Responsable du Service assistants sociaux

Tél: 01 39 49 63 87

cattagniant@cigversailles.fr

Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Fonction Publique Territoriale

- Petite couronne de la région Île-de-France (92-93-94)

1, rue Lucienne Gérain 93698 Pantin Cedex

Tél: 01 56 96 80 80 info@cig929394.fr

Service CIME (Conseil, Insertion, Maintien dans l'Emploi)

Tél.: 01 56 96 81 96

https://www.cig929394.fr/grh/sante/conseil-insertion-maintien-emploi-cime



Centre de rééducation professionnelle

Les Centres de rééducation professionnelle (CRP) sont des établissements médico- sociaux qui accueillent des personnes handicapées orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et leur dispensent une formation qualifiante en vue de leur reclassement professionnel.

Présentation et missions générales

Les CRP visent le retour à l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Les agents de la fonction publique ont un accès au CRP pour réaliser leur reclassement.

Les CRP dispensent des formations qui peuvent être de trois ordres :

- Des formations de pré-orientation, dont l'objectif est d'aider à élaborer le projet professionnel de la personne. Les établissements accueillent sur une période de huit à douze semaines les travailleurs handicapés dont l'orientation présente des difficultés particulières qui n'ont pu être résolues par la MDPH. Il s'agit d'élaborer ou de confirmer un projet professionnel personnalisé à partir d'un bilan dynamique incluant l'évaluation d'aptitudes et de capacités et une mise à l'épreuve d'un projet en situation professionnelle.
- Des formations préparatoires, dont le suivi est préalable à l'acquisition de nouvelles compétences. Une action de formation préparatoire constitue une étape intermédiaire entre une action spécifique de bilan d'orientation socioprofessionnelle et une formation qualifiante ou une recherche directe d'emploi (si la personne possède déjà les compétences requises pour l'emploi visé et qu'elle a besoin d'une redynamisation avec une actualisation des connaissances).
- Des formations qualifiantes : 200 formations qualifiantes du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 sont proposées dans 24 secteurs d'activité
- Le coût de la formation, de même que les frais de séjour du stagiaire sont pris en charge par l'assurance maladie.

Liste des CRP en Île-de-France

Délégué Régional Ile-de-France de la FAGERH

François Velay, Directeur Associatif d'Auxillia fvelay@crp-auxilia.com

Tél: 01 55 69 31 30



Centre référent de réhabilitation psychosociale

Les centres de réhabilitation psychosociale accueillent les personnes avec des troubles psychiques sévères, et après une évaluation, proposent une prise en charge centrée sur leur rétablissement.

Présentation et missions générales

Un centre référent de réhabilitation psychosociale (CRPS) correspond à une ou plusieurs unités de soins psychiatriques de type consultations externes, hôpital de jour ou Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) destinées à assurer des soins de réhabilitation psycho- sociale à destination de personnes porteuses de troubles psychiatriques et/ou d'un handicap psychique, au décours de soins aigus psychiatriques.

Ces centres ont pour mission prioritaire de promouvoir et développer des soins de réhabilitation spécifiques de référence, le plus précocement possible dans l'évolution de la maladie psychiatrique. La réhabilitation psychosociale relève du soin intersectoriel à l'articulation des champs sanitaire, médico-social et social.

Les soins de réhabilitation psycho-sociale comprennent : la remédiation cognitive, l'entraînement des compétences sociales, l'éducation thérapeutique, le soutien des familles et la mise en situation professionnelle sans exigence de productivité. Ils permettent à la personne en situation de handicap psychique de retrouver progressivement une confiance en elle pour notamment se maintenir dans l'emploi.

Le C3RP en Île-de-France

Le Centre référent en remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale (C3RP) a été missionné par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour diffuser les pratiques de remédiation en tant que centre ressource francilien.

Le C3RP est une structure intersectorielle (14e, 15e, 16e arrondissements) rattachée au secteur 14 – Service hospitalo-universitaire du Centre hospitalier Sainte-Anne, existant depuis l'année 2010 et reconnue depuis décembre 2012 par l'ARS comme centre de remédiation cognitive spécialisé.





Il est composé de médecins psychiatres, praticiens hospitaliers, cadre de santé, infirmières, psychologues, un médiateur de santé et un ergothérapeute. Cette équipe propose, dès les stades très précoces de la prise en charge et de l'hospitalisation, un parcours privilégiant l'insertion sociale des patients. Ce parcours de soins est fondé, en particulier, sur la remédiation cognitive ou la remédiation de la cognition sociale, mais aussi sur la psychoéducation, l'éducation thérapeutique des patients et des familles (grâce au réseau Profamille) ou d'autres thérapies comportementales, comme les thérapies cognitivo- comportementales. Le C3RP offre des programmes adaptés à l'état clinique du patient et à son projet de vie, en accord avec son médecin référent et l'équipe qui le suit. Ces programmes sont mis en œuvre durant plusieurs mois et se prolongent par un soutien régulier du patient lors de la mise en Œuvre de son projet de réhabilitation ou d'une reprise d'activité, qu'elle soit professionnelle ou universitaire. Le Centre établit une coordination et un maillage en vue d'une insertion sociale en lien étroit avec ses partenaires soignants et avec les structures médico-sociales de l'Ile de France.

Le C3RP est composé de trois sous-structures :

- Le C3RP-SHU est non sectorisé c'est-à-dire qu'il peut accueillir des patients hors du secteur du 15ème arrondissement, dans une vocation de prise en charge de type universitaire plus tournée vers l'enseignement, la diffusion des pratiques et la recherche. Localisé au bâtiment Jean Delay de l'hôpital Sainte-Anne, il comporte depuis avril 2015 une antenne sectorisée sur le centre de jour polaire du 15ème arrondissement situé à l'institut Paris Brune (26 Boulevard Brune, 75014 Paris) et peut proposer des soins de remédiation et réhabilitation pour les patients bénéficiant de soins sur l'hôpital de jour et sur le centre d'activités thérapeutiques du pôle 15, ainsi que sur le foyer thérapeutique du 15ème arrondissement.
- Le C3RP S17 S18 est un hôpital de jour axé sur la remédiation cognitive et les techniques de réhabilitation psychosociale. Il a un historique de lien et de coordination avec les ESAT et les services d'accompagnement à la vie quotidienne mais utilise également des techniques de prise en charge axées sur l'autonomie et l'éducation thérapeutique ; il est par ailleurs impliqué dans plusieurs programmes de recherches en soin et de recherches cliniques.
- Le C3RP-IS08 est une unité axée sur des programmes de remédiation cognitive, d'entrainement cognitif et de programmes à médiation ludique et à visée cognitive dispensé pour les enfants.

Contact

C3RP S17 S18

Institut Paris Brune 26 boulevard Brune 75014 Paris

Tél: 01 45 65 61 18

HDJ-S17@ch-sainte-anne.fr

C3RP SHU-14

Centre Hospitalier Sainte-Anne 1 rue Cabanis 75014 Paris

Tél: 01 45 65 84 50 https://c3rp.fr/

C3RP-IS08

Centre Hospitalier Sainte-Anne 1 rue Cabanis 75014 Paris

Tél: 01 45 65 84 50





Clubhouse France

Clubhouse France est une association d'accompagnement et de rétablissement des personnes atteintes de troubles psychiques (schizophrénie, bipolarité, dépression sévère, ...).

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

La mission du clubhouse est la réinsertion psychosociale par une approche d'entraide entre personnes concernées.

L'association se structure autour de lieux de vie, les « clubhouses », qui offrent un accueil, des possibilités de rencontre et un accompagnement à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes atteintes de troubles psychiques (les « membres »).

Clubhouse France est né en 2010 avec l'ouverture d'un premier lieu à Paris en 2011. Depuis, deux autres clubhouses ont été ouverts, à Lyon et à Bordeaux en 2017.

Un clubhouse n'intervient ni dans le champ médical, ni dans le domaine des thérapies. L'objectif de ce lieu d'entraide, non médicalisé, est de permettre à chacun de retrouver un projet de vie par l'intermédiaire :

- De rencontres, d'échanges et d'activités entre pairs (pair-aidance) ;
- D'une responsabilisation de chacun dans la gestion du lieu (cogestion) ;
- D'un suivi individuel des membres (accompagnement personnalisé);
- De partenariats avec des entreprises permettant de sensibiliser le monde professionnel à ces pathologies et de faciliter l'insertion professionnelle des membres (qu'il s'agisse de démarches de retour vers l'emploi ou de maintien dans l'activité).

Contact:

Clubhouse Paris 7 rue de Lunéville 75019 Paris Tél. 01 71 37 30 18 paris@clubhousefrance.org Elsa ABECASSIS Responsable Pôle innovation - employeurs & formations 06 34 04 15 86 eabecassis@clubhousefrance.org



Groupe d'entraide mutuelle

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des associations non médicalisées, non sectorisées, avec pour but de lutter contre l'isolement des personnes, les ruptures de liens à la sortie de l'hôpital et indirectement de réduire les (ré)hospitalisations en facilitant une insertion ou une réinsertion sociale grâce à des accueils, des ateliers et des sorties.

Présentation et missions

Le GEM est une entité juridique indépendante, organisée en association Loi 1901, composée d'adultes présentant des troubles psychiques ou des troubles cognitifs (cérébrolésés en particulier) sans avoir nécessairement une reconnaissance de handicap. Il est financé à 90% par l'Agence Régionale de Santé.

Le GEM n'est pas une structure médico-sociale au sens de de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Il ne délivre ni soins ni prestations, et l'adhésion au GEM n'est pas conditionnée à une orientation par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Il existe en France 430 GEM au 31 décembre 2016.

Les GEM brisent la solitude et contribuent à une perspective d'insertion sociale et professionnelle. A travers des activités culturelles, sportives ou artistiques, ils permettent à la personne de rompre avec l'isolement et de reprendre confiance en ses capacités.

La pair-aidance

Les GEM reposent sur la philosophie de la « pair-aidance », c'est-à-dire du soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute, un partage d'expériences autour des troubles et du parcours de chacun. En regroupant des personnes ayant des difficultés communes, les GEM valorisent le soutien mutuel et facilitent le lien social, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.



La gestion par les membres

Les GEM reposent également sur le principe de l'autogestion : leurs membres sont ceux qui les font vivre. Ils décident des activités du GEM dans un esprit de co-construction, mais aussi de son fonctionnement, de son organisation, et ont la charge de sa gestion administrative et financière. Les GEM représentent un outil de l'empowerment des personnes, qui les encourage à être actrices de leur parcours et des choix qui les concernent.

Un GEM fait appel à des animateurs, salariés ou bénévoles, qui viennent en appui aux membres du Groupe dans la gestion quotidienne et l'organisation des activités. Ils peuvent également apporter aux adhérents qui les sollicitent, leur écoute, leur avis et leur conseil, mais sans se substituer aux professionnels du soin ou de l'accompagnement. Le nombre d'animateurs salariés ne dépasse généralement pas deux équivalents temps plein et cela peut varier en fonction du niveau d'activité du GEM. Certains animateurs sont d'anciens usagers du GEM lui-même.

Contact:

Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

12 villa Compoint 75017 Paris

Tél.: 01 53 06 30 43

http://www.unafam.org/

Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPSY)

33 Rue Daviel 75013 Paris

Tél: O1 43 64 85 42

fnapsy@yahoo.fr https://www.fnapsy.org/

Santé Mentale France

31 rue d'Amsterdam 75008 Paris

Tél: 01 45 96 06 36

contact@santementalefrance.fr
https://santementalefrance.fr/

Collectif national inter-GEM - CNIGEM

148, rue Boucicaut 92260 Fontenay aux Roses http://ww.cnigem.fr/

Advocay France

5, Place des Fêtes 75019 Paris Tél : 06 7033 55 81

http://ww.advocacy.fr/

Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens et de cérébro-lésés – UNAFTC

Tél: 01 53 80 66 03

secretariat@traumacranien.org
http://www.traumacranien.org/

Carte des GEM

http://www.psycom.org/Ou-s- adresser/Entraide/Groupes-d-entraide- mutuelle/Carte-des-GEM



Médecine agréée et instances médicales

La médecine statutaire est assurée par des médecins agréés désignés par l'administration pour assurer les examens relatifs à l'aptitude des personnes à exercer des emplois publics.

Présentation et missions

Les médecins agrées se prononcent après examen médical notamment à l'embauche, sur l'aptitude aux fonctions et à l'emploi public envisagé et non pas précisément au poste.

La médecine statutaire réalise également les examens relatifs aux visites de titularisation et les examens médicaux, expertises et contre-visites dans le cadre des congés statutaires : congés ordinaires de maladie ou renouvellement de congés maladie, congés de longue maladie, congés de longue durée, accidents de service, maladies professionnelles. Le médecin agréé rend également son avis dans le cadre de réintégration, de la mise en disponibilité, du reclassement professionnel, de l'expertise pour la détermination des taux d'ATI, etc.

Contact:

Liste des médecins agréés en lle-de-France





Médecine du travail

Spécialisé en santé au travail, le médecin du travail est en charge de la surveillance médicale des agents et agit en milieu de travail pour éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail.

Présentation et missions

Le médecin du travail est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services, l'hygiène générale des locaux de service, l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnelle, l'hygiène dans les restaurants administratifs et l'information sanitaire.

Il a également pour rôle :

- Identifier les risques d'inaptitude en amont (prévention détection précoce) ;
- Lors de la survenance de la restriction d'aptitude, expliquer à l'agent l'intérêt de faire reconnaître sa qualité de travailleur handicapé ;
- Assurer une surveillance renforcée à l'égard des agents en situation de handicap : les conditions du maintien de l'agent dans son poste sont définies par le médecin de prévention (MP).

Contact:

- > <u>Liste des services de santé au travail 75</u>
- > <u>Liste des services de santé au travail77</u>
- > <u>Liste des services de santé au travail 78</u>
- > <u>Liste des services de santé au travail 91</u>

- > Liste des services de santé au travail 92
- > Liste des services de santé au travail 93
- > Liste des services de santé au travail 94
- Liste des services de santé au travail 95



FORMATION



Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

L'Anfh est l'organisme de formation de la fonction publique hospitalière. L'association collecte et gère les fonds consacrés à la formation de plus de 950 000 agents.

Les missions générales :

Une convention lie le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et l'ANFH jusqu'au 31 Décembre 2020.

Ce partenariat permet d'apporter une aide aux actions de formation dans le cadre du plan de formation des établissements :

- Liées à la compensation du handicap;
- Liées à un reclassement ou une reconversion pour le maintien dans l'emploi;
- A destination des agents susceptibles d'être en relation avec des agents en situation de handicap.

Cette convention a vocation à financer les actions ayant débutées après le 1er janvier 2019 et pouvant se poursuivre en 2020, avec une fin de formation impérative au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'Anfh collecte et gère également les fonds de formation destinés à financer la formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis par les ESAT (4,8% de la masse salariale).

Contact:

ANFH Île-de-France

3-5 rue Ferrus 75014 Paris

Tél.: 01 53 82 87 88

îledefrance@anfh.fr

Emilie Carle

Déléguée régionale adjointe Île-de-France

Tél.: 01 53 82 87 94

e.carle@anfh.fr

Claudia FARDO

Déléguée régionale Ile-de-France

Tél: 01 53 82 87 80

ardo@anfh.fr



Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)



Le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.

Il a trois missions principales :

- La formation : Afin de donner les mêmes chances à tous les agents territoriaux de développer leurs compétences et de progresser dans leurs métiers, le CNFPT organise plusieurs types de formation :
- L'organisation de concours : le CNFPT a la charge de l'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques. Les autres concours et examens professionnels sont organisés par les centres départementaux de gestion.
- L'observation : le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper les évolutions du service public territorial. Il garantit ainsi une formation et une offre de services adaptée aux agents, répondant aux besoins des employeurs.

Le CNFPT a affirmé, dans ses nouvelles orientations stratégiques, sa volonté d'accompagner les politiques publiques et prioritairement celle en faveur de l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le partenariat a ainsi pour objet de :

- Définir un programme d'actions visant à favoriser l'accès aux formations du CNFPT des agents territoriaux en situation de handicap ainsi que des personnels non territoriaux (personnels non territoriaux des maisons départementales des personnes handicapées, demandeurs d'emploi en situation de handicap...);
- Favoriser la formation et l'information des agents territoriaux susceptibles d'être en relation avec des personnes en situation de handicap.

Ce programme d'action est mis en œuvre par le CNFPT et à son initiative avec le soutien, notamment financier, du FIPHFP.



Siège

80 rue de Reuilly CS 41232 75578 Paris

Tél: 01 55 27 44 00

Délégation de Première Couronne

145 avenue Jean Lolive 93 695 Pantin Cedex Tél.: 01 41 83 30 00

Jean-Michel Goustour Chargé de mission <u>Jeanmichel.goustour@cnfpt.fr</u>

Luc Neel Directeur régional Luc.neel@cnfpt.fr

Délégation de Première Couronne

Elisa Loosfeld Directrice régionale Elisa.loosfeld@cnfpt.fr

Antenne Nord 77

6 passage de la Mogotte 77200 Torcy Tél : 01 60 53 60 25

Antenne 91 et Sud 77

6 bvd de l'Europe 91000 Evry Tél: 01 60 78 99 00

Antenne 78

14 avenue du Centre 78180 Montigny-le-Bretonneux Cedex Tél : 01 30 96 13 50

Antenne 95

13 bvd de l'Hautil 95000 Cergy Tél. : 01 30 30 82 20



Centre de formation des métiers territoriaux du CNFPT en Île-de-France

Créé en janvier 2008 en collaboration avec le conseil régional d'Ile-de-France afin de répondre aux besoins des collectivités en matière de recrutement de personnel qualifié dans les métiers de la fonction publique territoriale, le CFA des métiers territoriaux est situé à Issy-les-Moulineaux.

Le CFA des métiers territoriaux est spécialisé sur certains métiers : auxiliaire de puériculture, cuisinier territorial et jardinier territorial.

Contact:

165 rue Jean-Jacques Rousseau 92130 Issy-les-Moulineaux Tél. 01 46 48 46 32 secretariat.cfa@cnfpt.fr

Annuaire des CFA en Ile-de-France





Centre de formation (CFA)

Les Centres de formation d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage appelées aussi unités de formation d'apprentis (UFA) sont des établissements de formation assurant un enseignement en alternance à des apprentis.

Les Présentation et missions générales

Les CFA offrent aux jeunes apprentis de 16 à 25 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap) une formation polyvalente ou spécialisée, complétée par une formation technologique et pratique, permettant d'acquérir un diplôme et une expérience professionnelle favorisant l'insertion professionnelle. Ce sont des centres de formation professionnelle.

Ils assurent également des formations continues à des adultes en collaboration ou non avec les Greta.

Les CFA proposent de très nombreuses formations diplômantes, du CAP au diplôme d'ingénieur, et forment des professionnels reconnus sur le marché du travail. Les cours, les enseignements et les examens dispensés sont les mêmes pour les apprentis que pour les élèves en cursus classique préparant un diplôme équivalent.

Un référent handicap dans 100% des CFA

Depuis le 1er janvier 2019, chacun des 965 CFA en France a l'obligation de nommer un référent handicap. Son rôle est de favoriser les parcours auprès des jeunes en situation de handicap, de réussir leur apprentissage et ensuite d'accéder à un emploi dans les meilleures conditions.

Une fiche métier du référent handicap des CFA a été conçue pour asseoir cette mission et son déploiement, faciliter le recrutement et le management de ces référents mais également de favoriser le parcours auprès des jeunes.

La mise en accessibilité universelle des CFA

L'accessibilité universelle des CFA consiste à mettre les équipes en capacité d'accueillir et de former des personnes en situation de handicap, notamment avec l'appui du référent handicap.

Un référentiel d'accessibilité universel a été élaboré afin de guider les CFA dans cette démarche d'amélioration continue de l'inclusion des apprenants handicapés, de définir la politique d'accueil de ces publics et d'identifier les axes d'amélioration à prendre en compte.



Cerfal RÉSEAU DE L'APPRENTISSAGE EN ÎLE-DE-FRANCE

CERFAL

Le Cerfal est une association à but non lucratif, dont l'activité est régionale, structurée autour d'un organisme gestionnaire qui fédère 47 UFA réparties en Île-de-France et le Campus Montsouris

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Un accompagnement de l'employeur tout au long du contrat d'apprentissage du jeune en situation de RQTH

Un référent handicap définit avec l'équipe de formation et la personne handicapée, les aménagements nécessaires au suivi de la formation et un Plan d'Accompagnement individualisé en formalise les modalités.

<u>Avant le contrat</u>: Le CFA Cerfal et des acteurs institutionnels et associations tels que Cap Emploi, Pôle Emploi, les Missions Locales accompagnent les employeurs dans leur recherche de candidat, pour effectuer les démarches administratives liées au recrutement, pour mettre en place les conditions nécessaires à la bonne intégration de l'apprenti.

<u>Pendant le contrat</u> : Grâce au soutien des chargés d'insertion, les équipes au sein du CFA prennent le relais ensuite dans le suivi chez l'employeur et au sein de l'établissement de formation. La proposition de cet accompagnement permet de faciliter l'intégration chez l'employeur et de prévenir les décrochages.

L'employeur peut bénéficier de toutes les aides à l'adaptation des situations de travail et à la compensation : le CFA Cerfal va jouer un rôle de facilitateur dans l'aménagement du poste de travail de l'apprenti en situation de handicap en proposant des préconisations.

<u>Après</u>: Le contrat et l'accompagnement dans la durée permet de pérenniser la collaboration, de conforter l'apprenti dans son parcours et de préparer une future intégration.

Contact:

Antoine Pubert, chargé de mission handicap, 01 40 52 28 70 a.pubert@cerfal.fr



FAGERH

La Fagerh fédère les établissements de réadaptation professionnelle en France. Leurs vocations : orienter, former, accompagner des travailleurs handicapés vers l'emploi en milieu ordinaire.

Les missions:

Association loi 1901, la Fagerh est une fédération de professionnels qui regroupe près de 98% la réadaptation professionnelle en France, soit 165 établissements et services gérés par 54 associations et organismes qui font partie du réseau Fagerh.

Ces établissements, évaluent, orientent, forment et accompagnent les personnes en situation de handicap dans leur intégration sociale et ou professionnelle.

Les missions de la Fagerh s'articulent autour de 6 axes :

- fédérer ses adhérents : encourager les échanges et les rencontres, coordonner les actions,
- les accompagner dans leurs démarches d'adaptation, d'évolution, de développement,
- · représenter et défendre le secteur auprès des pouvoirs publics,
- veiller à l'évolution permanente de la Réadaptation Professionnelle au regard des intérêts et besoins des personnes en situation de handicap,
- développer les partenariats afin de promouvoir la réadaptation professionnelle,
- encourager et faciliter les relations et le travail avec d'autres réseaux, au niveau local, national et international.

Contact:

https://www.fagerh.fr/



RECRUTEMENT





Cap emploi est l'interlocuteur spécialisé pour accompagner les demandeurs d'emploi en situation de handicap vers l'emploi et les salariés/agents handicapés dans l'emploi.

Présentation et missions générales

Les cap emploi proposent les services suivants aux personnes handicapées :

- L'accueil
- L'information et le conseil des personnes en situation de handicap
- En vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- Dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur handicapé
- Dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé
- L'élaboration et la mise en œuvre avec la personne d'un projet de formation
- Le soutien dans la recherche d'emploi : mise à disposition d'offres d'emploi, entraînement à la rédaction de lettres de motivation et à l'entretien d'embauche
- La facilitation de la prise de fonction et l'adaptation au poste de travail.

Les cap emploi proposent les services suivants aux employeurs :

- L'information sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, sur les aides financières et services mobilisables
- L'information, le conseil et l'accompagnement en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail
- L'information, le conseil, l'accompagnement des employeurs et des travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap
- L'information, le conseil et l'accompagnement dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé, ou un projet d'évolution professionnelle
- L'identification des postes accessibles et la définition d'un processus de recrutement adapté
- La présentation de candidatures ciblées et l'accompagnement lors de la présélection des candidats
- La mise en place de conditions d'accueil adaptées au nouveau collaborateur.





Cap emploi 75/93

Monsieur Franck SEURIN
Directeur cap emploi 75 et 93
franck.seurin@unirh.org

Madame Françoise BIDGRAIN Responsable Cap emploi 75 f.bidgrain@capemploi75.org

Monsieur Eric PERSELLO Responsable du pôle médiation emploi e.persello@capemploi75.org

Monsieur Thomas OVIGNEUR Chargé de mission Fonction Publique thomas.ovigneur@unirh75.org

Cap emploi 77

Madame Valérie Lanneau Directeur Cap emploi 77 v.lanneau@capemploi77.fr

Madame Gaëlle DAVIDAS Chargée de mission Fonction Publique g.davidas@capemploi77.fr

Cap emploi 78

Monsieur Christian ROSE Directeur cap emploi 78 c.rose@capemploi78.fr

Madame Stéphanie Georgeon Directeur adjoint cap emploi 78 s.georgeon@capemploi78.fr

Madame Edith JALABERT Chargée de mission Fonction Publique e.jalabert@capemploi78.fr

Cap emploi 91

Monsieur Bruno GROLLIER Directeur cap emploi 91 b.grollier@capemploi91.com

Madame Valentina SARMA Chargée de mission Fonction Publique v.sarma@capemploi91.com

Cap emploi 92

Monsieur Thierry MARTIN Directeur cap emploi 92 t.martin@capemploi92.org

Cap emploi 94

Madame Véronique Chassard Directeur cap emploi 94 v.chassard@capemploi94.com

Monsieur Bertrand HERLEM Chargé de mission Fonction Publique b.herlem@capemploi94.com

Cap emploi 95

Madame Elisabeth ASDRUBAL Directeur cap emploi 95 E.ASDRUBAL@capemploi95.org

Madame Virginie DAFFNIET Chargée de mission Fonction Publique v.daffniet@capemploi95.org



Pôle emploi



Pôle emploi est un établissement public à caractère administratif chargé de l'emploi en France.

Présentation et missions

Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Pôle emploi est le premier acteur du marché de l'emploi en France. L'organisation s'appuie sur plus de 900 agences locales et 54 000 collaborateurs en vue d'atteindre 6 objectifs essentiels pour l'emploi :

- Prospecter le marché du travail ; développer une expertise sur l'évolution des emplois et des qualifications, procéder à la collecte des offres d'emploi, aider et conseiller les entreprises dans leur recrutement, assurer la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi, et participer activement à la lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité professionnelle.
- Accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes, qu'elles disposent ou non d'un empli, à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel, faciliter leur mobilité géographique et professionnelle et participer aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Procéder aux inscriptions sur la liste des demandeurs d'emploi, tenir celle-ci à jour, assurer le contrôle de la recherche d'emploi.
- Indemniser pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage et pour le compte de l'État.
- Recueillir, traiter, diffuser et mettre à disposition les données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- Mettre en œuvre toutes les autres actions confiées par l'État, les collectivités territoriales et l'Unedic en relation avec sa mission.

Une convention a été signée par l'Etat, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Elle permet de mieux préciser les responsabilités de chacun, d'organiser une circulation de l'information plus fluide, et de rendre plus lisible la complémentarité des offres de service en mobilisant, de façon portinente des prostations, actions et aides de l'AGEFIPH, du FIPHFP et de Pôle Emploi.

Contact:

Hubert De Vaublanc Hubert-de-vaublanc@pole-emploi.fr Pôle emploi Ile-de-France



Mission locale



Les missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Présentation et missions

La Mission Locale accompagne des jeunes en situation de handicap. Ils bénéficient des mêmes "prestations" que les autres jeunes.

La plupart des missions locales ont un référent handicap qui est en lien avec les partenaires emploi spécialisés afin d'apporter un accompagnement sur mesure en ce qui concerne l'insertion professionnelle.

Les missions locales sont prescriptrices pour de nombreux dispositifs (ex : demande d'interprète LSF pour un cursus en alternance).

Les missions locales accompagnent les jeunes en situation de handicap dans leur demande de reconnaissance de travailleur handicapé.

Outre les questions d'emploi, les missions locales sont présentes pour répondre aux demandes concernant la vie quotidienne des jeunes en situation de handicap (logement, mobilité...).

La coordination régionale handicap des Missions Locales constitue une ressource pour le réseau des Missions locales

- Elle vient en appui et conseille des professionnels pour favoriser le repérage des situations de handicap.
- Elle sensibilise les salariés et les directions à la thématique du handicap
- Elle informe sur l'évolution des partenariats et/ou sur les mesures spécifiques.
- Elle favorise le développement des partenariats avec le milieu spécialisé.
- Elle anime régionalement les conseillers référents handicap afin de faciliter l'échange de pratiques et les rencontres partenariales interdépartementales.

Contact:

Tatiana AYME Directrice régionale IDF t.ayme@arml-idf.org

<u>Liste des missions locales en lle-de-France</u>





MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DE PARIS (75)

Référent handicap et Conseiller en insertion professionnelle Stéphane MORETAU Mission Locale de Paris 36 quai de la Loire 75019 - Paris 01 44 93 81 23 s.moretau@missionlocaledeparis.fr

MISSION LOCALE SEINE-ET-MARNE (77)

Référente Handicap et Conseillère en insertion professionnelle Animatou CILIS Maison de l'Emploi et de la Formation Nord-est 12 boulevard Jean Rose 77100 - Meaux 01 60 09 84 83 a.cilis@mdene77-mlidf.org

MISSION LOCALE YVELINES (78)

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle Eric DELAUNAY Mission Locale Intercommunale de Rambouillet 19 rue Clairefontaine 78120 – Rambouillet 01 34 83 34 12 e.delaunay@rambouillet-mlidf.org

MISSION LOCALE ESSONNE (91)

i.muskud@nordessonne-mlidf.org

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle Ibrahim MUSKUD Mission Locale Nord-Essonne 9 rue du docteur Vinot 91260 - Juvisy sur Orge 01 83 53 83 50

MISSION LOCALE HAUTS-DE-SEINE (92)

Référente Handicap et Conseillère en insertion professionnelle Nacéra TOUTAIN Mission Locale Seine Ouest Entreprise et Emploi

20 rue d'Issy 92100 - Boulogne-Billancourt 01 55 95 04 07 n.toutain@seineouest-entreprise.com

MISSION LOCALE SEINE-SAINT-DENIS (93)

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle E. IODICE

Mission locale Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes 38-40 avenue Salvador Allende 93000 – Epinay-sur-Seine 01 49 98 90 80 e.iodice@miij.fr

MISSION LOCALE VAL-DE-MARNE (94)

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle Sébastien PIGNIEZ Mission locale d'Ivry-Vitry 39 Avenue Henri Barbusse 94400 – Vitry-sur-Seine

01 49 60 29 80 s.pigniez@ivryvitry-mlidf.org

MISSION LOCALE VAL d'OISE (95)

Référent Handicap et Conseiller en insertion professionnelle T. MAATOUK PEZZINI

Mission Locale de Cergy-Pontoise-Association AVEC

12 avenue des Béguines Immeuble le CERVIER B 95802 - Cergy Pontoise 01 34 41 70 70

t.maatouk@associationavec.fr



CIDJ



Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Depuis 2009, le CIDJ développe un programme spécifique destiné aux jeunes handicapés et s'inscrivant dans le prolongement de ses missions d'information, d'orientation et de conseil. Une équipe de conseillers formés à la problématique du handicap propose de nombreux services qui s'appuient sur un accompagnement sur mesure, une écoute personnalisée, des méthodes et des outils adaptés.

Quatre objectifs au service de l'égalité des chances :

- Accompagner les jeunes handicapés dans la construction de leur projet d'orientation scolaire ou professionnelle.
- Promouvoir l'accès aux études supérieures, gage d'une meilleure insertion professionnelle.
- Faciliter l'insertion des jeunes handicapés en les mettant en relation avec les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi.
- Favoriser l'inclusion et la mixité dans un lieu ordinaire accueillant tous les jeunes.

Dans le cadre de la mission handijeunes, le CIDJ organise des événements pour favoriser le dialogue entre les jeunes et les professionnels.

- 2 forums annuels de rencontre entre les jeunes handicapés
- Des conférences et rencontres professionnelles

Contact:

Antoine Cancellieri

Chargé des relations publiques et du programme Handijeunes - CIDJ

Tél.: 01 44 49 12 70 / 06 10 20 90 68 Email: <u>antoinecancellieri@cidj.com</u>



Entreprise adaptée (EA)

L'entreprise adaptée est une entreprise en milieu ordinaire employant majoritairement des travailleurs handicapés. Elle permet à tout travailleur handicapé d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités.

Présentation et missions

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière (sous forme d'association, d'établissement public ou de société commerciale) dont la spécificité est d'employer majoritairement des travailleurs handicapés (entre 55% et 100%) qui rencontrent des difficultés ne leur permettant pas de travailler, temporairement ou durablement, dans des entreprises ordinaires.

Depuis le 1er janvier 2019, une EA doit conclure avec le préfet de région un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (COM), qui vaut agrément en qualité d'EA dans la région d'implantation. Les stipulations financières du COM font l'objet d'avenants annuels. Chaque avenant fixe le montant des aides financières affectées à l'entreprise adaptée. C'est le préfet de région qui contrôle l'exécution du COM.

Toute personne handicapée peut être employée dans une EA dès qu'elle justifie d'une orientation vers le marché du travail.

Une EA met en œuvre pour ses salariés un accompagnement spécifique destiné à favoriser la réalisation de leur projet professionnel, la valorisation de leurs compétences et leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises.

Une EA permet concrètement d'externaliser tout ou partie d'un service, d'une production ou d'une activité vers une structure spécialisée et reconnue. Elle peut prendre en charge une grande variété d'activités dans une multitude de domaines (logistique, conditionnement, production industrielle, informatique, services à l'industrie, gestion de l'environnement...).

Une EA est accessible aux travailleurs handicapés via la MDPH et la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), orientation milieu ordinaire de travail. Les personnes peuvent s'adresser aux agences Pôle emploi/Cap emploi dont elles dépendent, ou candidater directement auprès de l'EA. Les salariés sont embauchés en CDD ou CDI et perçoivent une rémunération au moins égale à 100% du SMIC.

Contact:

Annuaire des entreprises adaptées en lle-de-France





Réseau Handeco

Handeco est une association Loi 1901 qui permet aux acheteurs privés et publics d'intégrer une dimension sociale et solidaire dans leurs achets.

Présentation et missions

Handeco se situe au carrefour des secteurs protégé et adapté, des entreprises privées et des employeurs publics. Soutenue dès sa création par le FIPHFP et l'AGEFIPH, l'association s'est entourée d'acteurs et de réseaux d'experts qui participent à sa gouvernance, afin de garantir la qualité des services et leur pertinence : le Conseil National des Achats (CNA), la Direction des Achats de l'État (DAE), l'Agence Entreprise et Handicap (AEH), l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR) et l'association Pas@Pas.
Handeco dispose d'une plateforme numérique composée d'un annuaire où 2100 EA et ESAT sont répertoriés, et d'une place de marché utilisée par 3 000 acheteurs. Handeco propose également une offre de formation diversifiée et des prestations de conseil pour développer et sécuriser les achats avec les secteurs protégé et adapté.

Handeco propose les services et outils suivants :

- Annuaire national qualifié des ESAT-EA-TIH.
- Place de marché dynamique et collaborative
- Formation
- Prestations de conseil

Contact:

Joseph RAMOS

Délégué Général Handeco 14 rue de la Tombe-Issoire 75014 Paris

Tél: 01 43 12 53 85



Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)

Un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) est un établissement médico- social qui a pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés.

Présentation et missions

Un ESAT accompagne les personnes en situation de handicap, ne pouvant ni travailler en milieu ordinaire ni travailler en entreprise adaptée, pour exercer une activité professionnelle, maintenir les acquis scolaires et développer des compétences métiers. Les personnes orientées vers un ESAT sont des personnes handicapées dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de la capacité d'une personne valide.

Un ESAT peut accueillir toutes les personnes qui ne peuvent pas exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire de travail en raison de leur handicap.

Le travail proposé en ESAT est adapté au handicap des personnes.

Le travailleur handicapé intégré à un ESAT n'a pas le statut d'employé salarié. Toutefois, il est assuré social pour les risques autres que le chômage et cotise à ce titre sur ces rémunérations. Certaines règles du droit du travail, concernant la santé, l'hygiène et la sécurité s'appliquent aux ESAT.

Par ailleurs, l'orientation dans un ESAT vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Un ESAT développe en parallèle un soutien médico-social et éducatif afin de favoriser l'épanouissement personnel et social des personnes accueillies.

Les ESAT sont financés au titre de l'Assurance Maladie. Par ailleurs, ils disposent d'un budget constitué par les revenus de l'activité économique des ateliers de production de biens et de services.

Contact:

Annuaire ESAT en lle-de-France



Réseau GESAT

Le réseau GESAT est le réseau national du secteur protégé et adapté qui permet notamment de faciliter les rapprochements entre le secteur du travail protégé et adapté et les employeurs.



Présentation et missions

Ayant pour mission la valorisation des compétences des travailleurs handicapés, le Réseau Gesat représente l'ensemble des 2 250 structures ESAT et EA présentes sur le territoire national, soit plus de 150 000 travailleurs en situation de handicap présents dans plus de 200 filières métiers.

Il accompagne les entreprises et les organismes publics dans leurs achats aux ESAT et EA, en élaborant conjointement des outils facilitant l'identification, la professionnalisation et la mutualisation de l'offre du secteur protégé et adapté.

En connectant les besoins des employeurs aux prestataires du Secteur du Travail Protégé et Adapté, le Réseau Gesat accompagne à la fois la professionnalisation des ESAT et des EA et le développement des achats responsables des entreprises, dans le cadre d'une politique RSE affirmée.

En tant qu'association de l'économie sociale et solidaire (ESS), le Réseau Gesat a vocation à fédérer les autres acteurs de l'ESS afin d'encourager les dynamiques responsables en :

- Plébiscitant les circuits-courts et l'économie locale.
- Favorisant l'insertion et la diversité,
- Veillant aux principes de Qualité de Vie au Travail,
- Étant attentif au développement durable

Il permet aux partenaires institutionnels (Direccte, ARS, Alther, Cap emploi, AGEFIPH, FIPHFP) d'accéder grâce à un moteur de recherche performant (par domaines d'activité ou géolocalisation) à l'ensemble des fiches détaillées des 2250 ESAT et EA comprenant références, normes, labels, équipements.

Contact:

Réseau GESAT

64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris 01 75 44 90 00 https://www.reseau-gesat.com/



Institut médicoéducatif

Les instituts médicoéducatifs (IME) sont des établissements médicoéducatifs qui accueillent les enfants et adolescents ayant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Présentation et missions

Les IME regroupent les IMP (instituts médico-pédagogiques) et IMPro (instituts médico- professionnels). Ils dispensent des soins et une éducation adaptée aux enfants et adolescents de 3 à 20 ans en situation de handicap. Les tranches d'âges varient selon les établissements, qui sont spécialisés selon le degré et le type de handicap du public accueilli.

L'orientation vers un IME se fait par décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du département de résidence. L'admission de l'enfant dans l'IME est ensuite prononcée par le Directeur l'établissement en fonction des places disponibles. La plupart des centres dispose d'un internat mais l'accueil en demi-pension est de plus en plus souvent pratiqué.

En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, la famille prépare un plan de compensation qui comprend le projet de vie et le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'enfant.

Contact:

Liste des IME/IMPro en Ile-de-France





Mission handicap des universités

La mission handicap d'une université accompagne les étudiants en situation de handicap dans l'aménagement de leurs études tout au long de leur cursus, en lien avec les départements de formation, la médecine préventive et les autres services de l'université.

Présentation et missions

Chaque université ou grande école désigne un responsable de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Il exerce généralement au sein d'une mission handicap, rattachée à la direction de la vie étudiante ou au conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).

La mission handicap met en place un dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap qui accèdent à l'enseignement supérieur.

Ce dispositif doit permettre d'assurer un cursus plus adapté pour les étudiants concernés en mettant en œuvre les aménagements nécessaires quant à l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études.

Plusieurs actions peuvent être mises en place par ses soins, notamment des aménagements au cursus et aux examens peuvent être accordés aux étudiants qui en font la demande, des temps majorés pour les examens terminaux, des prêts de matériel informatique, un accès aux ascenseurs ou encore des aides humaines (assistance d'un secrétaire d'examen, tutorat étudiant...). L'étudiant doit impérativement s'adresser préalablement au service de médecine préventive afin que sa situation puisse être prise en compte.

Les soutiens aux étudiants en situation de handicap peuvent être divers et doivent s'adapter, dans la mesure du possible, à la situation individuelle de chacun.

La mission handicap a également pour missions :

- D'accompagner les étudiants en situation de handicap sur la participation à la vie étudiante ;
- D'accompagner les étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle.



PARIS 1 (Panthéon-Sorbonne)

Relais Handicap 01 44 07 89 27 handi@univ-paris1.fr

PARIS 4 (Paris Sorbonne)

Bureau accueil handicap 01 40 46 47 92 accueil-handicap@paris-sorbonne.fr

PARIS 2 (Panthéon-Assas) Relais handicap santé

01 44 41 57 12

PARIS 3 (Sorbonne Nouvelle)

Mission handicap 01 45 87 79 55 handicap@univ-paris3.fr

PARIS 5 (Paris Descartes) Mission handicap

01 76 53 17 64 accueil.ash@parisdescartes.fr

PARIS 6 (Pierre & Marie Curie) Service handicap santé étudiant (SHSE)

01 44 27 75 15 shse@upmc.fr

PARIS 7 (Paris Diderot) Relais handicap Diderot

01 57 27 65 20 handicap@univ-paris-diderot.fr

PARIS 8 (Vincennes Saint-Denis)

Service accueil handicap 01 49 40 67 92 accueil.handicap@univ-paris8.fr

PARIS DAUPHINE Pôle handicap

01 44 05 42 54 handicap@dauphine.fr

PARIS 10 (Paris Ouest Nanterre La Défense) Service handicaps et accessibilité

01 40 97 58 79 handicap.caciope@listes.u-paris10.fr

PARIS 11 (Pais Sud) Service handicap et études

01 69 15 31 45 (ou 39 02) handicap@u-psud.fr

PARIS 12 (Paris Est Créteil Val-de-Marne) Antenne handicap

01 45 17 13 83 handicap@u-pec.fr

PARIS 13 (Villetaneuse) Cellule action sociale et handicap

01 49 40 32 33 <u>accueil.villetaneuse@univ-paris13.fr</u>



UNIVERSITE CERGY PONTOISE Service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH)

01 34 25 61 38 handicap@ml.u-cergy.fr

UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE Service accueil handicap (SAH)

01 69 47 71 84 handicap@univ-evry.fr

UNIVERSITE PARIS EST MARNE LA VALLEE Pôle Accueil Handicap

01 60 95 72 58 accueilhandicap@u-pem.fr

UNIVERSITE VERSAILLES SAINTQUENTIN EN YVELINES Service d'accueil des étudiants handicapés (SAEH)

01 39 25 51 12

INALCO (Institut National des Langues et Civilisations Orientales)

Pôle vie étudiante de l'INALCO

01 81 70 11 20 vie.etudiante@inalco.fr

SCIENCES PO (Institut d'Etudes Politiques de Paris) Pôle handicap

01 45 49 51 19 handicap@sciences-po.fr **ENS Cachan**

01 47 40 20 04 cellule-handicap@ens-cachan.fr

ESME Sudria École d'ingénieurs

01 56 20 62 39

Agro Paris Tech - Institut des sciences et industries du vivantet de l'environnement

01 44 08 72 19

ESTP (École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie)

01 49 08 24 70

ENSTA (École nationale supérieure de techniques avancées)

01.81.87.17.55

CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) Mission Handi'cnam

01 58 80 87 87 handi@cnam.fr

LA CATHO (Institut Catholique de Paris)

01 44 39 52 00 handicap@icp.fr



ECP (Ecole Centrale de Paris) Cellule Handicap

01 41 13 16 56

ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales)

01 34 43 97 01 handicap@essec.fr

HEC (Ecole des hautes études commerciales)

01 43 40 61 66

TELECOM ECOLE DE MANAGEMENT (Institut National des télécommunications)

01 60 76 40 21

EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales) Mission handicap

01 49 54 25 89 accueil.handicap@ehess.fr

ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)

01 44 24 61 16 florence.barnier@ensam.eu

SUPELEC

01 69 85 13 32

ECOLE POLYTECHNIQUE

01 69 33 38 99 (ou 38 98)

TELECOM Paris (École nationale supérieure des télécommunications de Paris)

01.45.81.77.31



EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

Prestation spécifique d'orientation professionnelle (PSOP)

La prestation spécifique d'orientation professionnelle (PSOP) est un dispositif visant à accompagner la personne en situation de handicap à élaborer un nouveau projet professionnel, dans le cadre du reclassement interne ou externe, lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

Présentation et missions

Financement: La PSOP est une prestation Agefiph, financée par le FIPHFP pour les employeurs publics éligibles. **Prescripteurs**: La PSOP est prescrite exclusivement par : les cap emploi, pôle emploi, les missions locales, Comète et les centres de gestion.

Objectifs:

- Aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou s'investir dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation ;
- Permettre l'élaboration d'un nouveau projet professionnel dans le cadre du reclassement interne ou externe d'une personne handicapée lorsque le maintien à son poste de travail n'est pas possible.

Contenu de l'outil:

- Alternance d'entretiens individuels et de regroupements collectifs;
- Mise en situation professionnelle en mobilisant les outils de droit commun de type évaluation en milieu de travail pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE), et/ou une évaluation sur des plateaux technique de formation.
- Durée de la prestation : entre 20 et 40 heures. Elle doit impérativement être adaptée pour chacun des bénéficiaires selon les modules mobilisés et les problématiques de la personne handicapée. Elle peut être organisée en discontinu sur une période maximum de trois mois.
- Public cible : La prestation est mobilisée exclusivement pour des personnes handicapées pour lesquelles un bilan de droit commun, même assorti d'aide à la compensation, ne répond pas à leurs besoins pour certaines raisons, notamment liées au temps supplémentaire nécessaire à la prise en compte du handicap.



Elle s'adresse :

- Aux DEBOE, accompagnés dans leurs parcours par un référent cap emploi, pôle emploi ou mission locale, et concerne prioritairement les personnes éloignées de l'emploi;
- Concernant les demandeurs d'emploi accompagnés par cap emploi, la PSOP intervient en complémentarité des services "évaluation et diagnostic" et "élaboration et/ou validation d'un projet professionnel" de l'offre de service cap emploi ;
- Aux salariés du secteur privé ou agents du secteur public, BOE ou en attente de l'être, en activité ou en arrêt de travail et qui présentent un risque identifié d'inaptitude à leur poste de travail;
- Aux travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en attente de l'être qui ne pourront continuer leur activité du fait de leur handicap.

La PSOP ne peut pas être mobilisée pour les personnes ayant un handicap psychique ou mental qui peuvent bénéficier d'un appui à l'élaboration d'un projet professionnel dans le cadre des offres de services des prestations d'appui spécialisé (PAS).



Les PSOP sont progressivement remplacées par le dispositif INCLU PRO



INCLU'PRO

https://www.defi-metiers.fr/breves/inclupro-formation-la-nouvelle-offre-de-formation-de-lagefiph-en-ile-de-france

Présentation et missions

Inclu'Pro Formation est une offre de formation nationale portant sur l'amont de la qualification dont l'objectif est de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en les accompagnant dans la construction de leur projet professionnel ou de leur projet de reconversion.

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque région, les parcours de formation sont différents d'une région à l'autre.

En Ile-de-France, ce programme est structuré en trois parcours :

Parcours mobilisation : personne très éloignée de l'emploi et sans projet professionnel défini (fiche descriptive) ; Parcours insertion : personne en recherche d'emploi avec une ou des pistes professionnelles identifiées (fiche descriptive) ;

Parcours reconversion: personne en situation de reconversion professionnelle (fiche descriptive).

Construite indépendamment du statut de la personne, Inclu'Pro formation vise tous les bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien dans l'emploi ou de transition professionnelle.

POUR QUI?

Tous les bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés ou en voie de l'être, engagés dans un parcours d'accès à l'emploi, de maintien ou de transition professionnelle : les demandeurs d'emploi inscrits ou non à Pôle Emploi,

- → les salariés du secteur privé et public y compris ceux en arrêt de travail,
- → les travailleurs indépendants,
- \rightarrow les exploitants agricoles.

Les personnes ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle. La rémunération par Pôle Emploi durant le temps de formation sera possible pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en fonction des droits disponibles.



Parcours	75	77	78	91
Reconversion	Retravailler	cos	ID Formation	Free Compétences
Mobilisation	Retravailler	cos	ID Formation	Free Compétences
Insertion	SJT	cos	ID Formation	Assofac

Parcours	92	93	94	95
Reconversion	Assofac	UNIRH 75	SJT	SJT
Mobilisation	Assofac	UNIRH 75	Assofac	SJT
Insertion	Assofac	ARERAM	SJT	SJT

PRESTATAIRES

ARERAM Anne Sophie FRANVILLE <u>ipf.insertion93@areramformation.fr</u> 01 49 91 90 76

ASSOFAC <u>inclupro@assofac.orgb</u> 01 47 84 69 17

COS Evelyne CHOQUART <u>echoquart@fondationcos.org</u> 01 64 45 18 54 - 06 78 05 89 73

FREE COMPTENCES Stéphanie HILLEMBRAND <u>stephanie.hillembrand@free-competences.fr</u> 01 60 77 63 33

ID FORMATION siege@id-formation.fr 03 28 82 02 75

RETRAVAILLER <u>ipf.reconversion75@retravailler.org</u> ou <u>ipf.mobilisation75@retravailler.org</u> 07 78 68 19 77 Maud KENDOUSSI

SJT Celine BEL <u>prescription.incluprog5@sjt.com</u> 06 10 35 82 77

ou Fadila LAIDI <u>prescription.inclupro75@sjt.com</u> 06 25 62 18 48

UNIRH 75 Isabelle PINCHAULT <u>ipf.reconversion93@unirh75.org</u> ou <u>ipf.mobilisation93@unirh75.org</u> 01 80 50 18 27-





Etude préalable à l'aménagement et à l'adaptation des situations de travail (EPAAST)

L'EPAAST est un dispositif mobilisable avant la mise en œuvre de compensations, pour maintenir ou faciliter l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés identifiés par les entreprises et les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Présentation et missions

L'EPAAST est mobilisable, sur prescription uniquement, pour des agents éligibles. Cette prestation permet d'analyser la situation de travail et d'identifier des solutions qui permettent d'adapter le poste de travail en fonction du handicap de la personne. Elle est destinée à faciliter le maintien dans l'emploi au poste actuel ou en mutation de poste.

L'EPAAST permet le financement de l'intervention d'un expert qui réalise une étude (en général de plusieurs jours, la durée varie de la complexité des situations) pour :

- Identifier les éléments contraignants ou inadaptés;
- Prendre en compte les caractéristiques de l'employeur et les capacités de la personne concernée ;
- Définir les modifications techniques ou humaines souhaitables ou possibles ;
- Établir un montant prévisionnel de prise en charge.

Accès à l'FPAAST:

L'avis d'un médecin concernant les restrictions d'aptitude au poste est nécessaire. L'EPAAST est sollicitée lorsque les compétences disponibles chez les prescripteurs ne répondent pas aux besoins d'une situation complexe. La période de validité de la prescription est de 6 mois. La mobilisation de l'EPAAST repose sur l'accord du médecin du travail, du salarié et de l'employeur.

Tout employeur peut prétendre au bénéfice de l'EPAAST dans le cadre du recrutement ou du maintien dans l'emploi d'une personne bénéficiaire de l'OETH ou ayant déposé une demande de RQTH.

Contact:

I.D. ERGONOMIE

155 avenue Jean Lolive 93500 Pantin 01 49 15 20 20 www.idergonomie-areram.fr



Prestation d'appui spécialisé (PAS)

Les PAS sont financés par l'Agefiph et le FIPHFP et permettent aux employeurs de disposer de l'expertise de spécialistes afin d'identifier les incidences du handicap d'une personne dans son contexte professionnel et les actions à mettre en œuvre pour les compenser.

Présentation et missions

Les prestations d'appui spécialisé (PAS) mettent en œuvre des expertises, des conseils ou des techniques/modes de compensation, pour répondre à des besoins en lien avec les conséquences du handicap de la personne, dans des situations identifiées par les prescripteurs/référents de parcours. Il s'agit d'apporter des éléments d'expertise sur la dimension du handicap afin d'éclairer le prescripteur/référent de parcours, en charge de l'accompagnement des personnes.

• PAS différents existent, portant sur chaque type de handicap (auditif, visuel, moteur, psychique, cognitif et mental).

Pour le handicap auditif, visuel et moteur, il existe 4 types de prestations :

- Évaluation des capacités fonctionnelles dans le cadre d'un projet professionnel
- Identification des techniques de compensation à mettre en œuvre
- Mise en œuvre des techniques de compensation
- Appui conseil à l'employeur public dans le cadre d'une embauche ou d'un maintien dans l'emploi pour le handicap psychique, mental et cognitif,
- Appui à l'élaboration/validation du projet professionnel
- Appui à la réalisation du projet professionnel décliné en 3 modules distincts :
- Appui à l'accompagnement vers l'emploi/formation
- Appui à l'intégration dans l'emploi/formation
- Veille
- Appui pour prévenir et/ou résoudre les situations de rupture, décliné en 3 modules distincts :
- Appui à l'employeur et/ou organisme de formation
- Accompagnement de la personne



Bénéficiaires

- Les Bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou en voie de l'être, ou s'engageant dans cette démarche ;
- Les demandeurs d'emploi, salariés, alternants, travailleurs non-salariés, agents de la fonction publique, stagiaires de la formation professionnelle.

Prescripteurs

- Les employeurs publics ayant signé une convention avec le FIPHFP;
- Cap emploi, Pôle Emploi, Missions Locales ;
- Le délégué territorial au handicap du FIPHFP en opportunité et en urgence.

Contact:

PPS handicap auditif en Ile-de-France ARIS

 $Envoi\ prescription: \underline{arisfrance@wanadoo.fr}$

Contact référent Charles Griffe Tél: 01 43 13 15 90

charlesgriffe@recursive974.com

PPS handicap visuel en Ile-de-France CECIAA

Envoi prescription: pps@ceciaa.com

Contact référent Jean-Luc Augaudy Tel: 01 43 62 14 62

direction@ceciaa.com

PPS handicap moteur en Ile-de-France APF

Envoi prescription : <u>serviceemploi-apfparis@wanadoo.fr</u> Contact référent Joëlle Rodrigues Tél : 01 53 80 92 63 Jrodiques.apfemploi@gmail.com

PPS handicap mental / psychique en Ile-de-France ACE

Envoi prescription: secretariat@ace-idf.org

Contact référent Laurence Bernard Tél: 01 53 98 74 74

Laurence.bernard@arihm.com

ou

Catherine Tollenaers Tél: 01 44 70 92 92 Catherine.tollenaers@serviceappuis.org



PPS handicap cognitif en Ile-de-France

Départements 77, 78, 91, 92, 94, 95 : ACE Envoi prescription : <u>secretariat@ace-idf.org</u>

Contact référent Laurence Bernard Tél: 01 53 98 74 74

Laurence.bernard@arihm.com

Ou

Catherine Tollenaers Tél: 01 44 70 92 92 catherine.tollenaers@serviceappuis.org

Départements 75, 93 : RETRAVAILLER EGP

 $Envoi\ prescription: \underline{pas-idf@retravailler.org}$

Contact référent Florence Gantois Tél: 06 38 73 45 09

03 83 31 29 37

Florence.gantois@retravailler.org

Maladies chroniques invalidantes en Ile-de-France

ARCAT

 $Envoi\ prescription: \underline{insertionpro@arcat-sante.org}$

Contact référent Marie Vicart

Tél: 01 44 93 29 29

Marie.vicart@groupe-sos.org

Epilepsie en Ile-de-France

EPI-EMPLOI

Envoi prescription: epiemploi@yahoo.fr

Contact référent Maud Tisserant Tél: 01 53 80 66 64

Maud.tisserant@gmail.com



Le Dispositif Emploi accompagné

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEAc) est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un accompagnement intensif à l'insertion professionnelle et un soutien médico-social à destination de la personne handicapée ainsi qu'un appui à l'intention de l'employeur.

Il s'adresse à des personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Comment entrer dans le dispositif?

La décision d'admission du travailleur handicapé dans un dispositif, prise avec l'accord de l'intéressé, est rendue par la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du lieu de résidence de la personne. La MDPH notifie un accord d'entrée en emploi accompagné et indique un dispositif (liste des structures agréées par les ARS sur www.fiphfp.fr ou sur le site de la CNSA).

Contenu

Le Dispositif d'Emploi Accompagné (DEAc) comporte 4 prestations :

- Evaluation de la situation de la personne handicapée, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et de ses besoins, ainsi que le cas échéant, des besoins de l'employeur
- Détermination du projet professionnel et aide à son montage en vue de la mise en emploi en milieu ordinaire de travail dans les meilleurs délais
- Assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi en lien avec les employeurs susceptibles de le recruter
- Accompagnement dans l'emploi, avec pour objectif de :
- Sécuriser le parcours professionnel de la personne
- Assurer si nécessaire une intermédiation entre elle et son employeur,
- Proposer des modalités d'adaptation ou d'aménagement de l'environnement de travail aux besoins de la personne, en lien avec les acteurs comme le médecin du travail...

L'accompagnement de la personne et de l'employeur n'a pas de limite dans le temps.

Il est délivré par un référent unique le conseiller en emploi, aussi appelé référents emploi accompagné ou «Job coach».

Modalités de prise en charge de l'aide

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEAc) est financé directement par le FIPHFP. Vous n'avez pas d'avance de frais à effectuer.



DEAc 75:

LADAPT Paris

17 rue Robert Houdin 75011 Paris

Tél.: 01 43514331 99

emploiaccompagne75@ladapt.net

Thomas RIOTON - Chef de service 01 55 28 83 70 / 06 02 54 48 18 rioton.thomas@ladapt.net

REGAIN Paris

Job coaching 53 rue du moulin des prés 75013 Paris 01 42 28 13 87

Sabine FUNCK
Coordinatrice Emploi Accompagné
06 32 78 32 15
sabine.finck@regain-paris.org

DEAc 75:

LES AILES DEPLOYEES Association d'aide la santé mentale

33 rue Lafayette 75009 Paris

Tél.: 06 25 07 52 01

Fabienne GIANNELLI

Cheffe de service

06 07 95 30 36

sea@lad.fr

VIVRE

Centre Alexandre Dumas

17 rue Froment

75011 Paris

Nadia VANDEVILLE

Cheffe de service

06 98 49 14 59

emploi-accompagne@vivre-asso.com



DEAc 77:

COS CRPF Nanteau (SUD 77)

BP 30034 77792 Nemours Cedex Tél.: 01 64 45 33 05

Dorothée EVRARD

Référente emploi accompagné

Tél: 07 88 19 86 18

devrard@fondationcos.org

UGECAM IF CRP Coubert (NORD 77)

D96 Route de Liverdy

77170 Coubert

01 64 42 21 09

<u>emploi-accompagne.77@ugecam.assurance-</u> maladie.fr

Alexandre CERVERA

Coordinateur Emploi Accompagné

01 71 55 22 00

07 60 61 50 23

DEAc 78:

IHY

6 bis boulevard Victor Hugo 78300 Poissy Tél.: 01 34 01 30 00

Stéphaine GEORGEON

Directrice adjointe

01 34 01 30 02

s.georgeon@ihy.fr

L'ŒUVRE FALRET 78

24 rue René Dorme

78330 Fontenay le Fleury

0188609900

emploiaccompagne78@oeuvre-falret.asso.fr

Rémi LARUE

Chef de service « emploi accompagné »

06 46 13 31 47

<u>rlarue@oeuvre-falret.asso.fr</u>



DEAc 91:

HANPLOI et MOI 91

Fondation des Amis de l'Atelier C/O WISPE 15 avenue de Norvège 91978 Courtaboeuf Cedex contactpih91@amisdelatelier.org

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi

6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33

s.lucot@amisdelatelier.org

ACCESSYL

Fondation Franco-britannique de sillery

2 rue Charaintru

91360 Epinay-sur-Orge

01 64 48 29 90

accessyl@ffbs-sillery.com

Laure FOURMENTAL

Responsable du dispositif Accessyl

06 78 64 50 88

fourmental.laure@ffbs-sillery.com

DEAc 92:

HANPLOI et MOI 92

Fondation des Amis de l'Atelier 25 rue de la Mairie 92320 Chatillon contactpihg2@amisdelatelier.org

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi

6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33

s.lucot@amisdelatelier.org

LADAPT Hauts de Seine

8 allée Edgar Brandt

92320 Chatillon

01 41 09 75 07

Emploi.accompagne92@ladapt.net

Sylvie BUCHET

Directrice

01 75 60 60 02

buchet.sylvie@ladapt.net



DEAc 93:

L'ŒUVRE FALRET 93

2-8 rue Albert Dhalenne Fondation des Amis of 3400 Saint-Ouen Tour Orix
01 58 79 20 20 16 avenue Jean Jaure emploiaccompagne93@oeuvre-falret.asso.fr 94 600 Choisy-le-roi

Rémi LARUE

Chef de service « emploi accompagné » 93 06 46 13 31 47 rlarue@oeuvre-falret.asso.fr

JOB COACHING IRIS MESSIDOR

24 rue Henri Gautier 93000 Bobigny

Sabine FUNCK
Coordinatrice DEAc
06 32 78 32 15
sabine.finck@regain-paris.org

DEAc 94:

HANPLOI et MOI 94

Fondation des Amis de l'Atelier Tour Orix 16 avenue Jean Jaurès 94 600 Choisy-le-roi contactpih94@amisdelatelier.org

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi 6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33 s.lucot@amisdelatelier.org

VIVRE

C/O Centre Alexandre Dumas 45 rue de la division du Gal Leclerc 94250 Gentilly

Nadia VANDEVILLE
Cheffe de service
06 98 49 14 59
emploi-accompagne@vivre-asso.com

DEAc 95:

HANPLOI et MOI 92

Fondation des Amis de l'Atelier 25 rue de la Mairie 92320 Chatillon contactpihg2@amisdelatelier.org

Sabine LUCOT

Directrice Plateforme Insertion et Hanploi 6 69 92 64 23 / 07 63 74 27 33

s.lucot@amisdelatelier.org

LADAPT Val d'Oise

62 rue Pierre Brossolette 95200 Sarcelles 01 34 19 16 76 emploi.accompagne95@ladapt.net

Fabienne DRUET
Coordinatrice
06 25 67 46 13

<u>druet.fabienne@ladapt.net</u>



AUTRES PRESTATAIRES

AVA

AVA apporte aux personnes sourdes ou malentendantes, ainsi qu'aux organisations inclusives, la meilleure solution de sous-titrage en direct pour toutes les situations

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Les fonctions d'Ava:

- Transcription instantanée écrite d'une conversation
- Identification des différents interlocuteurs par des couleurs
- Sous-titrage automatique avec la meilleure précision au monde.
- Disponible 24h/24 que ce soit en personne, en ligne, au bureau ou à la maison.
- Sous-titrage sur ordinateur avec Ava Web et Ava Desktop.
- Et bien plus encore....

Comment fonctionne Ava?

Ava associe l'intelligence artificielle qui retranscrit instantanément par écrit des conversations orales à l'intelligence humaine grâce à l'intervention de professionnels des sous-titres qui corrigent les fautes en temps réél. Ava s'utilise sur tous les outils (smartphone, tablettes, ordinateurs), et s'adapte au nombre d'interlocuteurs en attribuant une couleur par personne

Contact:

Emilie ARIFON

Développement BtoB calendly.com/emilie-ava



Be my Eyes

Donner la vue aux aveugles et aux malvoyants

Les missions spécifique en lien avec le handicap :

Be My Eyes est une application qui vient en aide aux personnes aveugles ou malvoyantes. L'application est composée d'une communauté mondiale de personnes aveugles et malvoyantes, ainsi que de bénévoles voyants. Be My Eyes met à profit la technologie et la connexion humaine pour apporter la vue aux personnes vivant une perte de vision. Grâce à un appel de vidéo en direct, les bénévoles fournissent aux utilisateurs aveugles et malvoyants une assistance visuelle pour, par exemple, distinguer les couleurs des vêtements, vérifier si les lumières sont allumées ou préparer le dîner. L'utilisation de l'application est gratuite et disponible sur les plateformes iOS et Android.

Lorsque l'utilisateur aveugle ou malvoyant demande de l'aide via l'application, Be My Eyes envoie une notification à plusieurs volontaires. L'application apparie l'appelant au bénévole en fonction de leur langue maternelle et du fuseau horaire. Le premier bénévole qui répond à la demande est connecté à l'utilisateur et reçoit un flux vidéo en direct par la caméra arrière du téléphone intelligent de l'utilisateur. Le connexion audio permet à l'utilisateur et au bénévole de solutionner la tâche ensemble

Contact:

www.bemyeyes.com

info@bemyeyes.com

